

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le député de Jonquière a déposé à l'Assemblée nationale une pétition demandant au gouvernement du Québec « de se repositionner sur les méthodes d'enseignement à distance ». Cette pétition réclame de plus que les universités considèrent le mode d'enseignement en présentiel « afin d'optimiser la qualité de l'enseignement et le temps de présence en classe ».

Le ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé, le 4 février dernier, une série d'assouplissements visant à favoriser le retour des étudiantes et étudiants sur les campus. Ces assouplissements permettent, entre autres, d'offrir tous les types d'activités d'enseignement, y compris celles à caractère théorique. Par ailleurs, il est dorénavant possible pour les étudiantes et étudiants de se rendre sur les campus pour participer à des activités pédagogiques complémentaires (ex. : travaux d'équipe, groupes d'étude ou activités d'enrichissement des connaissances).

Rappelons toutefois que chaque établissement dispose de l'autonomie requise pour déterminer les formules d'enseignement les plus appropriées, en maintenant sur son campus les activités nécessaires ou essentielles à l'acquisition et à l'évaluation des connaissances, ainsi que pour favoriser le maintien d'une bonne santé mentale de sa population étudiante.

... 2

Par conséquent, le Ministère estime que les actions menées récemment répondent aux inquiétudes soulevées dans la pétition. Depuis l'annonce des assouplissements, il demeure en contact étroit avec les établissements d'enseignement supérieur pour suivre l'évolution de la situation.

Veillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



Danielle McCann